

RÉUNION PUBLIQUE



**ETAT DU CONTENTIEUX SUR LES CHASSES TRADITIONNELLES DANS LES
PYRÉNÉES-ATLANTIQUES ET DANS LE SUD-OUEST**

2 avril 1979



La Directive Oiseaux (79/409/CE)

Texte majeur pour la conservation de toutes les espèces d'oiseaux en Europe.

Détermine la liste des espèces chassables et dans quelle(s) condition(s)

Interdit les méthodes de captures massives ou non sélectives – Art. 8

Dérogação possible pour de petites quantités – Art 9. c)

Révision de la Directive Oiseaux 2009/147 le 30 novembre 2009

17 août 1989

Arrêtés cadres pour la chasse traditionnelle de l'alouette aux pentes

La dérogation
« Sud-Ouest »
est inscrite dans
le Code de l'Environnement





10 septembre 2007

Arrêtés pantes et pantières pour la palombe

10 pantières recensées dans
les Pyrénées-Atlantiques,
dont une transfrontalière.

Les pantes sont aussi autorisées pour la
palombe



**Jusqu'en 2019,
les chasses traditionnelles
se poursuivent
normalement...**



Juillet 2019

Première mise en demeure de la Commission européenne

Motif : autorisation de chasses traditionnelles en non-respect de la Directive Oiseaux

Novembre 2019 : Le Conseil d'Etat interroge la CJUE...



A la demande de la LPO et One Voice !

Les prises accidentelles, même minimales, sont-elles acceptables ?

Les chasses traditionnelles constituent-elles une « exploitation judicieuse » au sens du 9 – c) de la Directive ?



Juillet 2020 : après la mise en demeure, l'avis motivé...

Quelle(s) réponse(s) apportée(s) par le Ministère ?
Mystère...



17 Mars 2021 : Arrêt CJUE sur la chasse aux gluaux

« Un État membre ne peut pas autoriser une méthode de capture d'oiseaux entraînant des prises accessoires dès lors qu'elles sont susceptibles de causer aux espèces concernées des dommages autres que négligeables »

« Le caractère traditionnel, voire culturel, de cette chasse ne suffit pas en soi, à établir qu'une autre solution satisfaisante ne peut lui être substituée »

LES MOMENTS CLÉS 2021 - 2022

Suspension des arrêtés alouette par le Conseil d'Etat

Procédure en référé intentée par la LPO et One Voice

Nouvelle suspension en urgence des arrêtés « alouette »

La preuve de la sélectivité n'est pas apportée selon le Conseil d'Etat



28 juin
2021

25 oct.
2021

2022

21 oct.
2022

L'ABSENCE
D'ALTERNATIVE
SATISFAISANTE
NON PLUS...

Le Conseil d'Etat annule les arrêtés « Chasse aux gluaux »

L'argumentaire de la CJUE est repris point par point...

Toilettage conséquent des arrêtés ministériels « alouette »

Travail conjoint des FDC du Sud-Ouest, de la FNC et du Ministère

26 janvier 2023 : avis motivé complémentaire de la Commission européenne

Les chasses traditionnelles dans leur
ensemble sont remises en cause, y compris
celles de la palombe

Un réquisitoire à charge truffé
d'inexactitudes grossières

Les Fédérations du Sud-Ouest et la FNC
rédigent un mémoire en réponse, transmis
au Ministère



Automne 2023 : Expérimentation « alouette »

Conduite d'une expérimentation par les FDC pour démontrer la sélectivité de la chasse aux pentes de l'alouette

Sous contrôle de l'OFB.

Recours de la LPO et One Voice en référé au TA de Pau



6 mai 2024

Annulation de l'arrêté « alouette » 2022 par le Conseil d'Etat

La sélectivité n'est pas
suffisamment démontrée.

La chasse à tir ou l'élevage
peuvent constituer des alternatives
satisfaisantes





Automne 2024

Poursuite de l'expérimentation « alouette »

Nouveau recours en référé au TA de Pau,
nouveau rejet.

La sélectivité est définitivement démontrée

Le Ministère de l'Ecologie favorable à un nouvel arrêté

C'EST PARTI POUR ... 2025



12 fév.
2025

La Commission européenne annonce vouloir saisir la CJUE

Le doute subsiste sur les chasses traditionnelles de la
palombe

La Ministre PANNIER-RUNACHER annonce vouloir
défendre ce dossier avec conviction



C'EST PARTI POUR ... 2025

27 mars
2025



Premier rendez-vous au Ministère de la Transition écologique

Les cinq fédérations du Sud-Ouest reçues par les services de la Ministre

Un dossier non maîtrisé, des services mis en grande difficulté

Obtention d'un second rendez-vous pour faire le point sur ce qui a déjà été fait





**30 avril
2025**

**Visite d'une délégation des FDC
dans les bureaux de la tour Sequoia**

Mise à disposition de l'ensemble des
travaux de rapportage depuis 2019 :
une catastrophe !



07 mai
2025

La Ministre Agnès **PANNIER-RUNACHER** reçoit les chasseurs

45 parlementaires et représentants des
5 Fédérations des chasseurs concernées
La Ministre confirme sa volonté de
défendre les chasses de la palombe ET
de l'alouette

17 mai 2025

Lancement du Manifeste pour la Chasse, la ruralité et le bien vivre ensemble

Au 20 novembre :

- 440 maires signataires (81 %) ;
- 4 maires navarraïes (Etxalar, Vera de Bidasoa, Urdax, Zugarramurdi) ;
- Les 6 députés et 3 sénateurs des Pyrénées-Atlantiques ;
- La députée européenne ;
- Motion du Conseil départemental.



TOUJOURS EN 2025...





9 sept.

Nouveau rendez-vous avec la Ministre Agnès PANNIER-RUNACHER

Confirmation de la stratégie de défense du dossier
Préparation de l'audience du 22 septembre au Conseil d'Etat
Invitation à venir voir la chasse aux pantières en octobre

22 Sept.

Audience en référé au Conseil d'Etat

Une défense (enfin) sincère du Ministère.
Les fédérations admises en défense aux côtés du Ministère
Des arguments vus et revus de la part des associations, des postures parfois lunaires !



24 Sept.

Suspension des arrêtés alouette par le Conseil d'Etat

Une décision d'évidence prise d'avance
Dans l'attente du jugement au fond, en 2026 (comme les arrêtés « palombe »).

22 Oct.

22 octobre 2025 : la nouvelle Ministre Monique BARBUT reçoit une délégation landaise

Confirmation du soutien du Ministère sur les dossiers palombe ET alouette
Demande de visite d'une chasse aux filets



15 novembre 2025

**Réception de Mathieu LEFEVRE
Ministre délégué à la Biodiversité
dans une pante landaise à Pujo-le-
Plan.**

Soutien réaffirmé aux chasses
traditionnelles du Sud-Ouest
Remise du Manifeste des 440 maires
des Pyrénées-Atlantiques
Confirmation de l'appel du Ministère
en faveur des « expérimentations
alouettes »



Une inconnue de taille : la stabilité politique du pays

Conditionne la possibilité de travailler dans la durée avec des interlocuteurs à l'écoute au Ministère

Nous expose de nouveau à des écueils avec un Ministère régulièrement « frileux » sur un dossier hautement symbolique



”

Un peuple qui renie sa
culture est comme un
arbre sans racines

”

MARCUS MOSIAH GARVEY